



Rénovation des Halles – Concertation

Compte rendu de la réunion tenue le 29 septembre 2005

Sous la présidence conjointe de :

Monsieur Jean-Pierre Caffet,
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme et de l'Architecture

Monsieur Jean-François Legaret,
Maire du 1^{er} arrondissement

Participants

Élus

M. Yves CONTASSOT
Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement,
de la Propreté, des Espaces Verts
et du Traitement des Déchets

Mme Michèle HAEGY
Adjointe au Maire du 1er Arrondissement
Mme Josy POSYNE
Conseillère du 1er arrondissement

Conseils de Quartier

Conseil de Quartier des Halles

M. Gilles BEAUVAIS
association « Paris des Halles »
M. Pierre CHAPOT
Mme Antonine DELON
Père Luc FORESTIER
paroisse Saint-Eustache
Mme Monique FOUQUET-LAPAR
M. Jean GRAVELINE
M. Jean-Pierre MARTIN
M. Gilles POURBAIX
association « Accomplir »
M. Loïc RAOUL
association « Glob'Halles »
Mme Simone TARDIEU
Mme Françoise THOMAS
association « Vivre dans le Quartier des Halles
Montorgueil Saint-Eustache Montmartre »
M. Pierre TIBOUVILLE

Conseil de Quartier Saint-Germain l'Auxerrois

Mme Geneviève ALBAREDE
M. Daniel ALMOSINO
Mme Marie BERTIN
Mme Gisèle CHALEYAT
association « Les Verts Île-de-France »
Mme Paule CHAMPETIER DE RIBES
association « Curiositas »
Mme Annick CORNU THENARD
Association Générale des Familles de Paris
M. Jean COULOMBEZ
M. Michel-J. HANSER-SCHAFFHAUSER
VON HETTENSCHLAG

Partenaires publics et privés

CCIP, Délégation de Paris
Mme Geneviève ROY
M. Dominique CHARNEAU
RATP
M. Lorenzo SANCHO DE COULHAC
Mme Anne-Sophie LEBRETON
M. Raphaël RENE-BAZIN
GIE du Forum des Halles
M. André LABORDE
Stéphane ROMBAUTS

Espace Expansion
M. Dominique HAUTOBOIS
M. F. BERTHOUT-CALDAGNES
Centre d'Animation « les Halles-le Marais »
Mme Armelle CHABERT
Forum des Images
M. François DESROUSSEAUX
agence SEURA
M. David MANGIN
M. Jean-Marc FRITZ
agence Macardier Vaillant Communication
Mme Caroline MACARDIER

Organisations syndicales

Union départementale CGT de Paris
M. Georges LAVERGNE

Confédération Générale des PME 75, 1er et 2ème
arrondissements
Mme Thérèse LIONNET

UNSA Commerce Île-de-France Paris
M. Pierre OBERDORFF

Associations

Amicale des locataires du 112-118 rue Rambuteau
Mme Barbara BLOT

association « Accomplir »
Mme Elisabeth BOURGUINAT
Mme Anne HEMAN

association « Actuel XV »
M. Jean-Claude PEARD

association « Aubriot-Guillemites »
Mme Marion MOUCHOT

association « Défense du Site Notre Dame
et de son Environnement »
et association « Plateforme »
Mme Denise CHARENSOL

association « Paris des Halles »
Mme Catherine DALBAVIE

association « Paris des Halles »
M. Olivier PERAY

association « Qualité et Sécurité autours de Saint-
Eustache »
M. Jean BOUTTEAU

association « Solidarité Active »
M. Gérard GUYOT

association « SOS Paris »
M. Christian MERIC

association « TAM-TAM »
M. Alain MARCEL
M. Fabrice PIAULT

association « Un Petit Monde »
Mme Daniela PROST

Association de Défense des Riverains Châtelet les Halles
M. Jacques CHAVONNET

Association des Haudriettes
Mme Isabelle THOMAS-LE DORE

Association rue Saint-Denis Paris 2
Mme Martine DUFURNET

Atelier Local d'Urbanisme du 3^e arrondissement
M. Raoul PASTRANA

Collectif immeuble du 51-53 rue Saint-Sauveur
M. Aron MIZRAHI

FCPE 1234
M. CLERGUE-DUVAL

Forum Social Local — atelier « les Halles »
Mme Claire GROVER

M. Pierre GRENET

Institut Français d'Urbanisme
Mme Michèle COLLIN

Observatoire Parisien de la Démocratie
M. Georges GONTCHAROFF

EPPPUR
M. François TRICHET

Ville de Paris

Mme Cécile GRUBER
cabinet de D. Baupin
M. Stéphane FERRIER
Cabinet de J-P Caffet
M. Benoît BOUANCHAUD
dir. cab. Jean-François Legaret
Mme Pascale DU MESNIL DU BUISSON
Secrétariat Général
Mme Catherine BARBE
Directrice de l'Urbanisme

Mme Anne CALVES
Mme Véronique FRADON
M. François BODET
Direction de l'Urbanisme
M. Didier BERTHELOT
Mairie du 4^e arrdt
M. Daniel LAGUET
Directeur de la Voirie et des Déplacements
M. Alain CHAPUT
Direction de la Voirie et des Déplacements
Mme Juliette ENAUX
Direction des Parcs, Jardins et Espaces Verts

J.-P. Caffet – [...] Sur la manière dont vous et nous voyons l'organisation de la concertation, pour mener à bien un projet. Parce que c'est bien de cela qu'il s'agit maintenant : un lauréat a été désigné - je salue d'ailleurs David Mangin qui est à nos côtés, - une stratégie urbaine comme je le dis souvent a été retenue, et maintenant est venu le temps de la mise en œuvre qui nécessite, comme vous le savez, un certain nombre d'études et David Mangin et son équipe travaillent avec la Direction de l'urbanisme depuis déjà de nombreux mois. Donc nous ne partons pas de rien et la réunion d'aujourd'hui, moi, je la considère comme conclusive. C'est à dire que je souhaite avoir un échange avec vous, le plus nourri possible, le plus fécond possible, mais il y a un moment où il va falloir prendre des décisions sur les modalités de l'organisation de cette concertation et donc il faudra bien, à la fin de cette réunion, tenir compte d'un certain nombre de réactions que vous avez eues et puis définir ces modalités de la concertation. Voilà ce que je voulais vous dire comme propos introductif. J'ai reçu de la part de certains d'entre vous des courriers, des mails, avec parfois un certain nombre de propositions. Nous avons essayé, avec la Direction de l'Urbanisme de les synthétiser, de regarder ce qui pourrait être retenu de notre point de vue, sachant que lors de la dernière réunion du mois d'avril nous avons acté un certain nombre de choses en matière d'organisation de cette concertation. Donc, j'ai tenu compte de tous les courriers, je les ai lus, et aujourd'hui Mme Barbé va vous faire une proposition qui est celle de la Ville sur l'organisation de la concertation.

Je passe la parole à Monsieur Legaret...

Pierre Grenet, Forum Social Local Paris-Centre – Nous demandons, c'est un préliminaire à la réunion, qu'elle soit reportée puisque vous nous avez fait parvenir un document, une proposition de la mairie, qui, bien sûr, ne semble pas tenir compte de tous les notes et rapports que nous vous avons fait parvenir, mais on ne peut pas vraiment en faire l'analyse et en tout cas je ne vois absolument pas comment nous pourrions vous accompagner dans des prises de décisions et y participer puisque nous ne sommes là qu'en représentants des associations et que personne n'a pu prendre connaissance de ce texte et l'analyser dans la mesure où nous sommes un jour de semaine et que vous nous l'avez fait parvenir ce matin. Donc c'est, une fois de plus, un comportement qui ne cadre pas du tout avec une concertation telle qu'on peut l'espérer pour le projet des Halles. Donc nous vous demandons de reporter cette réunion et de nous laisser le temps d'analyser le document.

Applaudissements

J.-P. Caffet – Je vais vous expliquer pourquoi ce document vous est parvenu hier. Il n'est pas très long, quatre pages, par ailleurs il est fondé sur le précédent document qui vous avait été communiqué pour le 13 avril. Je veux bien que ce soit horriblement compliqué de lire ce document de quatre pages mais enfin... Je comprends que les propositions que vous m'avez envoyées ne soient pas reprises intégralement, peut être pourra-t-on en discuter. Mais surtout, je voulais vous dire, Monsieur, si je vous ai envoyé ce document tardivement, et il est vrai que j'avais dit que j'organiserai une réunion avant l'été, il se trouve, et je m'en suis expliqué, qu'étant pris par un certain nombre de tâches notamment le dossier des Jeux, notamment Singapour avec le résultat que vous savez. Vous connaissez l'actualité de la rentrée, elle a été particulièrement difficile, particulièrement dramatique. Permettez moi de vous dire que j'ai passé quelque temps, parce que j'ai été mis à contribution, à trouver des solutions aux drames qui ont endeuillé Paris.

Gilles Beauvais, conseil de quartier des Halles, association « Paris des Halles » – Quand même, sur le principe, une concertation doit être organisée. Là, elle n'est pas organisée. Si ça commence comme ça...

J.-P. Caffet – M. Beauvais, vous aurez le droit à la parole pendant des heures si vous le souhaitez au cours de cette réunion. M. Legaret...

J.-F. Legaret – Bon alors, à moi... Nous sommes sur un sujet sur lequel il y a débat. Tant mieux, ce ne sera ni la première, ni la dernière fois. J'ai gardé le souvenir de la réunion précédente, un peu agitée, un peu difficile. Maintenant, ce qui nous intéresse c'est d'avoir des propositions, des choses concrètes, pour réagir. Il n'est pas dit d'ailleurs que nous serons tous d'accord, ce serait d'une tristesse infinie si tous le monde était d'accord, mais ce qui est important dans le processus de concertation qui est ouvert, c'est que l'on puisse avoir le temps de réfléchir et de se prononcer. Alors on peut évidemment tous se lever et quitter cette réunion, personnellement je resterai le temps qu'il faudra, ce soir et tous les autres soirs où l'on voudra débattre des Halles. Parce que je pars du principe que c'est une opération de très longue haleine, il ne faut se faire aucune illusion, et des débats comme ce soir, il faudra avec bonne volonté y consacrer beaucoup de temps. Alors si l'on a un peu mis Jean-Pierre Caffet sur la sellette, je tiens à dire, au-delà des différences politiques qui sont notoires, que Jean-Pierre Caffet est un adjoint qui consacre du temps, et que notamment sur le terrain de la concertation et sur le sujet des Halles on ne peut pas lui reprocher de ne pas avoir été disponible. Je voudrais au moins lui rendre cet hommage, parce qu'il est très sincère et que je ne doute pas qu'il passera le temps qu'il faudra et je serai d'ailleurs avec lui et avec vous tous chaque fois qu'il s'agira d'en parler. Maintenant ce qui m'intéresse c'est que l'on donne la parole à Mme Barbé, et peut-être à David Mangin, pour que l'on puisse avoir quelques contributions, quelques éléments qui nous permettent, les uns et les autres, de réagir.

J.-P. Caffet – Merci, je passe la parole à Mme Barbé

C. Barbé – Je vais donc vous présenter les quelques modifications que nous avons introduites dans le document qui vous avait été distribué avant la réunion du 13 avril et que vous aviez longuement discuté avant et surtout après cette réunion puisque nous avons eu beaucoup de contributions, y compris encore très tardivement tout au cours du mois de juillet et nous avons essayé d'introduire un certain nombre de modifications qui, soit étaient apparues au cours du débat comme importantes pour un grand nombre de participants, soit qui nous semblaient renforcer le dispositif qui était proposé et c'est donc le sens des modifications que je vais vous commenter point à point.

Avant d'entrer dans ce commentaire, je voulais simplement vous donner quelques informations sur l'organisation de nos travaux ultérieurs et la conduite du dossier.

D'une part, Anne Calves, la chef de projet qui assurait le suivi du dossier à la Direction de l'Urbanisme depuis la fin de l'année 2001, est appelée à de nouvelles fonctions à la Sous-Direction du Permis de construire. Elle est remplacée par deux personnes : François Bodet, architecte-voyer, et Véronique Fradon, Ingénieur des Services Techniques.

D'autre part, concernant vos coordonnées, nous avons eu un certain nombre de retours qui montrent que nous ne disposons pas nécessairement des bonnes adresses. Si vous n'avez pas donné ces informations en entrant merci de le faire à la sortie. Merci aussi de nous préciser si vous acceptez que vos coordonnées soient communiquées aux autres associations et également de nous signaler si vous souhaitez participer aux groupes de travail thématiques dont le principe avait été proposé dès le mois d'avril et qui, je crois, n'avait fait l'objet d'aucune critique. Ça nous permettra d'évaluer l'ampleur des demandes, thème par thème, et de mieux pouvoir mettre au point le dispositif dont nous allons maintenant débattre ce soir. C'est un peu pour cette raison que nous n'avons pas répondu à la demande de certains d'entre vous qui nous demandaient si nous pouvions mettre à disposition de tous les contributions de l'ensemble des associations. Nous ne pourrions pas le faire sous forme papier, parce que ce serait très volumineux. Nous envisageons de la faire sous forme électronique, mais encore faut-il d'une part, que nous disposions des adresses de tous ceux que cela intéresse et d'autre part, que ces contributions soient également sous forme électronique, ce qui n'est peut-être pas le cas de toutes. Le cas échéant, merci de les adresser aux adresses suivantes : francois.bodet@paris.fr ou veronique.fradon@paris.fr.

Je reviens maintenant sur la *Charte de la concertation*. Quelles sont les modifications apportées au document d'avril ? Il y a quelques modifications de forme et puis deux ou trois points vraiment importants mais qui avaient déjà fait l'objet de longs débats au mois d'avril. Je ne crois pas que nous partions d'un document radicalement différent, vous l'avez en main et je vais vous commenter point par point les différentes modifications.

En introduction, à la fin du préambule, les deux derniers paragraphes sont un ajout qui permettait à la fois de préciser des éléments factuels de déroulement du projet et puis de faire référence à la charte de la concertation du ministère de l'environnement, ainsi que plusieurs d'entre vous l'avaient souhaité.

Ensuite, au titre des instances de concertation et organisation, nous avons ajouté, à la demande de certains d'entre vous, l'adjectif « permanent » à côté du mot « Comité ». Je crois que vous y teniez beaucoup, donc le mot est là. Dans l'esprit, il y était déjà. Il est évident que dès lors qu'on lance un processus de concertation, on est amené à travailler ensemble de nombreuses années, notamment dans ce comité. Nous avons également ajouté deux membres de phrase dans ce premier paragraphe. Pour qualifier le comité permanent, on dit qu'il est « également mis en place pour permettre à l'ensemble des acteurs de débattre, à chaque étape de l'évolution du projet, des orientations proposées », et nous avons ajouté : « et des modalités de mise en œuvre de l'aménagement » comme certains l'avaient suggéré et ce qui est tout à fait vrai. Il faut que le Comité permanent accompagne l'opération dans sa mise en œuvre, ce qui sera probablement un des éléments les plus difficiles de notre projet. Ensuite dans la deuxième phrase qui indique qu'il est « le lieu d'expression des différents points de vue formulés par ses membres », nous avons ajouté « et qu'il est le lieu également de présentation des synthèses des groupes de travail », comme certains d'entre vous l'avaient suggéré. Là aussi, ça va de soi et c'est évidemment ce qui se passe dans la pratique lorsque nous avons d'autres comités de ce genre, notamment à Paris Rive-Gauche. Dans la composition, nous avons ajouté un élément évidemment nouveau : le Garant de la concertation. J'y reviens parce qu'un des deux compléments importants qui ont été apportés au projet, c'est de proposer d'avoir un Garant de la concertation. Je vais y revenir pour détailler les missions que nous proposons de lui confier. Nous avons également rajouté dans la liste des participants les directeurs ou gestionnaires d'équipements publics et les représentants des employés du Forum pour ajouter la substance des espaces souterrains : que ce soit ceux qui font en

sorte que ça tourne ou ceux qui les ouvrent ou les font fonctionner. Voilà pour ce premier paragraphe, nous avons ajouté aussi une incidente, l'aménageur lorsqu'il aura été désigné, cela va de soi, mais ça va encore mieux en le disant.

Nous en venons maintenant au point 2 qui est là maintenant un élément nouveau que certains d'entre vous avaient demandé, notamment en se référant à la pratique de la concertation sur Paris Rive-Gauche : la mise en place d'un bureau. Ce paragraphe est entièrement nouveau, en revanche la pratique en la matière n'est pas forcément nouvelle puisque c'est un dispositif qui existe donc à Paris Rive-Gauche et qui est aussi, je crois, préconisé par la charte de la concertation. Donc, je cite : « le bureau est mis en place, avec l'aide du Garant, pour assurer la permanence de la concertation, organiser le suivi de son déroulement. Le bureau prépare l'ordre du jour du comité de concertation, il veille à la circulation de l'information et établit le calendrier de travail. Le bureau est animé par le Garant de la concertation avec le représentant de l'adjoint à l'urbanisme et à l'architecture. Il se réunit au moins une fois par trimestre et, à la fin de la réunion, le Garant présente le relevé des décisions ». L'idée de ce bureau, c'est bien d'avoir une instance de démultiplication entre les associations, qui encore une fois, l'assemblée de ce soir le démontre, sont nombreuses, et le pilotage du Comité de concertation. C'est une sorte de secrétariat, comme on l'entend parfois dans les associations, du comité permanent de concertation, on prépare les ordres de jour, on identifie les points d'actualité en tout cas ceux qui paraissent d'actualité aux uns et aux autres et on essaye d'organiser le travail du trimestre du semestre. C'est plutôt une structure d'organisation. Donc le rôle du garant est vraiment fondamental dans cette structure et forcément pour que ça marche, il faut que cela soit relativement léger. Donc on propose une structure qui comprendrait évidemment la maîtrise d'ouvrage, le garant, dont le rôle est essentiel, et puis trois représentants associatifs et deux représentants des conseils de quartiers, plus les partenaires du projet la RATP, Espace Expansion, et l'aménageur lorsqu'il aura été désigné. C'est une structure légère donc il faut trouver avec l'aide du garant le moyen d'identifier les associations et les conseils de quartier qui seront représentés et sous quelle forme. Là l'expérience de Paris Rive Gauche peut être intéressante – y compris s'il pouvait y avoir un témoignage – pour expliquer comment ça marche.

Groupe de travail thématique : rien de nouveau sur le principe puisque nous vous avons proposé déjà d'avoir des groupes de travail thématiques. On enrichit le 1^{er} paragraphe en rajoutant l'adjectif permanent et on a un peu qualifié la fonction de ces groupes en disant qu'ils étaient là pour approfondir un sujet spécifique, enrichir les projets par l'expression de différents points de vue et suggestions et éclairer la décision des élus. Mais là encore rien de nouveau par rapport à la proposition de la dernière fois, si ce n'est que nous avons rajouté la possibilité d'avoir un groupe thématique sur le thème « populations fragiles » ; c'est un sujet qui a émergé en différentes circonstances, et donc c'est une proposition supplémentaire. Par ailleurs, on avait suggéré des Groupes de travail sur les thèmes « jardins-espaces verts », « espaces publics de surface », un, qui pourrait être le même, pour les voiries souterraines et un qui, je pense, est nécessairement différent sur les espaces souterrains en ce sens : Forum, gare RER, gare métro, etc. Voilà un peu l'idée de ces groupes thématiques. On a précisé par contre qu'il nous semblait nécessaire qu'ils soient limités à trente personnes si on veut être un peu efficace et avoir une autre configuration que celle que nous avons aujourd'hui.

Nous avons rajouté dans le 2^{ème} paragraphe « l'aménageur lorsqu'il aura été désigné » et enfin, pour être cohérent avec le point 1 que les synthèses des groupes de travail sont présentées au comité permanent de concertation. Là c'est plutôt une rédaction de cohérence.

2^{ème} grand élément nouveau, c'est la proposition d'avoir un garant de la concertation. Ce garant nous proposons qu'il soit désigné par la ville après avoir recueilli votre avis sur les différentes candidatures qui pourraient se manifester. Les missions du garant sont résumées dans la fiche que vous avez sous les yeux : « veiller au bon déroulement de la concertation, transparence de l'information, expression de tous, écoute mutuelle ». L'idée c'est que le garant n'émet pas d'avis sur le fond du dossier mais qu'il facilite le dialogue entre tous les acteurs de la concertation, il est en quelque sorte le régulateur de la concertation.

Il veille à ce que les ordres du jour soient bien respectés, que les séances ne dépassent pas les durées initialement prévues, que les temps de parole soient également bien répartis. Il exerce en tant que de besoin le rôle de médiateur. Il organise la conciliation sur les projets – particulièrement ceux qui font l'objet d'un désaccord manifeste – soit de sa propre initiative, soit à la demande de la Ville, à la demande d'une association ou d'un partenaire (RATP ou ESPACE EXPANSION...)

Le garant veille également au respect des engagements pris dans la charte, il recueille des informations, il peut questionner la maîtrise d'ouvrage, orienter éventuellement les travaux des groupes de travail pour proposer l'inscription de sujet, voire des études alternatives ou contre-expertises si ce besoin émerge. Il présente au comité permanent un bilan annuel de la concertation, des recommandations et il participe à toutes les réunions des organismes de la concertation : comité permanent, bureau, groupes de travail *etc.*

Voilà la substance de ce que nous avons proposé pour le garant. L'idée est que ce garant puisse donc être une personne indépendante, et surtout indépendante par rapport au projet et aux acteurs, pour qu'il puisse être objectif et si possible qu'il ait assez de distance pour ne pas rentrer dans des débats parfois très passionnés et qu'il soit incontesté de l'ensemble des acteurs à commencer par vous-mêmes.

On a commencé à réfléchir au profil de ce que pourrait être ce garant sans prendre de contact pour le moment. Il est vrai qu'au sein de l'administration, on pense plutôt au profil d'une personne disponible pour un travail à mi-temps, mais sur de nombreuses années pour participer à la mémoire du projet. Peut être un retraité ou préretraité. Plutôt quelqu'un qui dans ses fonctions antérieures aurait eu à jouer un rôle de conciliateur donc c'est vrai que le réflexe est d'imaginer un fonctionnaire retraité qui aurait eu à traiter ce genre de question comme à Paris Rive Gauche où nous avons un ancien préfet depuis le début de la concertation. On peut imaginer aussi des anciens DDE ou des profils Ingénieurs des Ponts et Chaussées, ou de juges administratifs retraités ou bien de commissaire enquêteur sur les listes agréées par le tribunal administratif.

Voilà pour le garant.

Le point 5 : proposition de thèmes et phases pour la concertation.

On a précisé les choses par rapport au mois d'avril. On voulait proposer pour l'année 2005 deux choses : d'abord de réunir un 1^{er} comité permanent de concertation très rapidement (aujourd'hui on discute de forme et de modalités mais dès que les choses seront décantées, il serait urgent et nécessaire pour vous encore plus que pour nous, que l'on parle du fond et de faire le point avec David Mangin sur les travaux d'approfondissement de son projet qu'il a conduits depuis qu'il est titulaire du marché de Maîtrise d'œuvre urbaine et puis un peu de ses objectifs dans le cadre des marchés subséquents « jardins » et « espaces publics » qui lui ont été confiés par le Conseil de Paris hier. Il faut donc réunir un premier comité permanent de concertation à la mi-novembre pour pouvoir parler du fond des choses, ce qui vous intéresse au moins autant que le sujet d'aujourd'hui.

Dans un deuxième temps, on se disait qu'il serait bien d'avoir une réunion publique pour informer les habitants – la dernière ayant eu lieu en 2004 – même si il y a eu d'autres points d'information c'est quand même important de pouvoir dire des choses ; d'abord que David Mangin présente son projet de manière détaillée et les pistes de réflexions actuelles qui sont extrêmement intéressantes pour tous les habitants et tous les utilisateurs des lieux.

Pour l'année 2006, on n'est pas encore trop avancé, on pense qu'il va être nécessaire d'avoir un certain nombre de réunions de groupes thématiques en particulier « jardins » et « voirie » pour accompagner l'établissement des marchés d'études qui doivent conduire à des marchés de travaux et donc à des entreprises, des chantiers, etc. Avant que les options soient prises mais sans retarder les choses si possible, qu'on accompagne ces différentes étapes. On pense être suffisamment mûrs pour faire des propositions de calendrier au premier comité permanent de concertation dans la 1^{ère} quinzaine de novembre.

Pour le garant, on essayera, si les choses se décaignent bien aujourd'hui, de pouvoir en reparler à cette 1^{ère} réunion de début novembre, si l'on peut avoir des profils de candidats.

Voilà les 1^{ères} échéances telles qu'on peut les proposer aujourd'hui.

Sur le point 6 « ouverture de la concertation à tous les publics » : on avait déjà parlé de réunion publique l'autre jour, dans le document du 13 avril, on a simplement rajouté un petit nombre de phrases introductives, suggérées par l'un d'entre vous, en disant « dans le but d'ouvrir la concertation au plus grand nombre et d'accompagner la future création de ZAC il sera organisé plusieurs réunions », le reste sans changement.

La participation au jury du concours d'architecture a fait débat lors de la dernière réunion mais semble un point important surtout qu'il y aura le concours du « Carreau » au cours de l'année 2007 et là aussi comme cela se fait dans d'autres lieux, il serait important que vous ayez un relais et un représentant.

Sur les moyens, là aussi pas grand-chose de fondamentalement nouveau, nous avons mis beaucoup de choses dans la fiche du 13 avril. L'idée c'est de mettre un site internet en place qui permettrait de présenter le projet, son contexte, son avancement et d'avoir également un espace prévu pour l'expression des associations et du public. Concrètement, notre Direction de l'Information nous dit qu'il est tout à fait possible d'intégrer cela dans le site « paris.fr » à la rubrique grands projets, où l'on puisse tout de suite aller sur « les Halles ». L'idée est de pouvoir avoir un site qui permettrait à la fois d'avoir un rappel historique, les objectifs du projet, le contenu de la démarche, les modalités de concertation, un annuaire des partenaires du projet et des associations avec des liens vers les sites internet des associations de telle sorte que si l'on ne peut pas tout mettre sur le site de la Ville cela puisse renvoyer facilement sur les sites des uns et des autres. Cela sera plus difficile de faire un forum comme certains l'avaient demandé, car cela nécessite l'intervention quotidienne d'un modérateur et donc les spécialistes nous ont dit que cela mobilisait beaucoup de temps, alors ce n'est plus un garant à mi temps mais à plein temps dont nous aurions besoin et il nous semblait que cela pouvait être mis sur les sites individuels de chacun avec la mise en place des liens. En revanche, les gestionnaires du site « paris.fr » nous ont dit qu'il n'y avait pas de problème déontologique pour que le site puisse comporter un espace d'expression pour les associations, pour fournir des contributions sur les sujets qu'elles souhaitent aborder.

Également évoqué lors de la réunion du 13 avril, la possibilité d'avoir un lieu d'accueil et de renseignement du public dédié à la concertation, pas d'avancement là dessus pour le moment mais

un local est en vue éventuellement en rez-de-chaussée et nous essayons de faire accélérer les choses.

Un lieu à la fois pour permettre des réunions des associations à la demande et fonctionner un peu comme un local associatif, mais s'il a pignon sur rue, qu'il puisse également permettre d'exposer des panneaux sur l'état d'avancement du projet et des différentes étapes, pour être une vitrine de renseignements du public et des très nombreux utilisateurs du site.

Rien de changé sur les moyens financiers, vous savez que pour le moment on fonctionne en régie et donc que l'on mettra en œuvre les moyens de l'administration nécessaires pour couvrir à la fois les frais de fonctionnement de tout ce dispositif et le financement d'éventuelles études ponctuelles si besoin. Rien de nouveau par rapport à la dernière fois, mais nous suivrons le mouvement, comme d'habitude depuis un certain nombre de mois.

Encore une fois, les éléments nouveaux sont un garant et un bureau, car il est important d'avoir quelqu'un qui consacre du temps aux intervenants pour avoir une structure relais entre les partenaires associatifs et conseils de quartier et le comité permanent de concertation. Ce sont deux modalités de facilitation du dialogue et il faut les prendre comme telles plutôt que comme un changement radical par rapport au dispositif qui vous avait été proposé.

Applaudissements

J.-P. CAFFET remercie Mme Barbé, salue l'arrivée de M. Yves CONTASSOT, Adjoint au Maire de Paris chargé de l'Environnement, de la Propreté, des Espaces Verts et du Traitement des Déchets et passe la parole à la salle.

Pierre Tibouville, Conseil de Quartier des Halles – Tout d'abord, pourriez vous nous dire un mot sur le comité de pilotage ?

J.-P. Caffet – le comité de pilotage est constitué de tous les élus qui sont concernés, à un titre ou à un autre, par ce projet des Halles Il associe un certain nombre d'élus des arrondissements, puisque les quatre maires y participent, les directions techniques de la ville qui contribuent à la discussion sur l'élaboration du projet mais également, et je tiens à le souligner, l'ensemble des partenaires parties prenantes, notamment la RATP, ESPACE EXPANSION, la Région, le STIF. Donc ce comité de pilotage c'est à la fois la Ville et ses partenaires.

Robert Allezaud, comité local d'ATTAC Paris Centre (Forum Social Local Paris Centre) – J'avais préparé une motion qui a été adoptée le 1^{er} septembre sur la concertation pour les Halles. Je dois dire que le texte que j'ai lu quelques minutes avant mon départ bouleverse un petit peu la proposition que je comptais faire. Je vais tout de même essayer de la résumer : dans cette motion, il y avait deux propositions – en fait deux appel d'offres – compte tenu qu'il faut beaucoup de temps pour tenir les délais d'un appel d'offres.

D'abord, précisément pour le garant. D'après ce que j'ai compris, de trois mois à neuf mois sont nécessaires pour aboutir dans les délais (trois mois en province et neuf mois à Paris), donc de toutes façons il faudrait que cet appel d'offres soit pris le plus tôt possible pour que ce garant soit désigné. Également pour une éventuelle société d'enquête chargée d'inviter la population. Il y a

plusieurs expériences faites en Europe qui peuvent servir de référence et éventuellement constituer un cahier des charges (il y a un texte par exemple sur la concertation à la hambourgeoise évoquée à la dernière réunion par Michel COLIN et Guy DECROIT qui devait être commenté ce soir). Il y a également la conférence de consensus danoise qui a été reprise en Grande Bretagne, en Suisse, en Espagne et également en France sous le terme de conférence de citoyen. A ce propos je voulais vous citer un article de Jacques TESTAR publié dans le supplément du monde diplomatique *Manières de Voir* d'octobre 2005, sur la démocratie participative en général et sur la conférence des citoyens en particulier.

Pour ce qui concerne les propositions de concertation, c'est vrai que nous avons été assez nombreux pour demander que ces propositions soient diffusées mais cela n'a pas été fait à temps. Également nous avons demandé que cela puisse figurer sur le site internet, dès qu'il sera opératoire.

Pour ce qui concerne les propositions, le rapport de l'Observatoire Parisien de la Démocratie Locale a identifié deux projets, celui de la Mairie de Paris, amendé – je ne sais pas si l'on peut employer la formule – par « Rénovation des Halles », et celui de l'EPPUR. J'avais fait un tableau comparatif pour expliquer colonne par colonne quelles étaient les propositions ou les divergences d'une partie ou d'une autre. Cela donnait l'avantage de disposer d'un diagnostic contradictoire.

Je dois dire que ce texte remet en question et si j'ai le temps, je pourrais reprendre la parole après, il faudrait le reprendre point par point.

J'interviendrai après.

Françoise Thomas, association « Vivre dans le Quartier des Halles » – comme à chaque fois que je participe à une réunion publique je m'insurge sur une espèce de « travail intellectuel » auquel je ne comprends rien. J'aimerais que l'on rappelle une chose : si les associations sont mandatées et représentent des riverains, des gens qui passent... Il faudrait que l'on laisse les choses au niveau où elles sont. Il y a un problème de rénovation du quartier des Halles qui commence peut être par la sécurité dans le RER – tout le monde est au courant donc je ne le reprends pas – et qu'on laisse le débat au niveau des gens où ils peuvent le comprendre. C'est à dire soit on est là pour se tirer tous dans les pattes – associations contre associations – et on perdra toutes les réunions que vous voulez, mais je crois qu'il est quand même temps de se dire que l'on doit être dans le concret ; c'est-à-dire qu'actuellement on a des gens qui sont là qui vont travailler qui vont nous soumettre des choses et nous avons le droit de les bloquer lorsque l'on sent qu'ils ne communiquent pas clairement les choses ou qu'ils veulent peut être nous les faire échapper mais il faut se dire une chose : plus nous ne serons pas d'accord ensemble plus nous les laisserons passer. Ils nous laissent une chance de pouvoir parler, laissons les débats au niveau où ils doivent être : c'est une rénovation du quartier des Halles, une mondialisation par ce qui s'est fait en bourse, ce qui s'est fait ailleurs, honnêtement nous pouvons en parler pendant des années. Il y a un travail de fond à faire, un travail d'urbanisme ; la ville va peut être les prendre par le côté où elle peut et elle fera peut être des erreurs nous serons là pour les corriger mais il y a un moment où il y a des questions ou des développements de questions que je ne peux plus comprendre et que je ne comprends pas et je préfère me dire à ce moment là que je ne suis plus à niveau et je ne reviens pas mais je préfère croire que l'on peut être dans le bon sens.

Applaudissements

Georges Lavergne, Union Départementale CGT de Paris – il est évident que pour la CGT nous n'allons pas nous exprimer sur les questions esthétiques concernant ce projet. Mais si nous sommes là, c'est que nous avons à l'esprit que dans ce quartier des Halles, le Forum, il y a quelques 3500 personnes qui vivent et travaillent et qui ne sont pas des parisiens, moi le premier par exemple.

Ainsi, nous voulons nous inscrire dans un processus de concertation et nous aimerions que celui-ci soit novateur. Quand j'ai regardé la fiche thématique et quand j'ai voulu remplir dans quelle case je peux m'inscrire, il n'y en a aucune pour moi, sauf de manière transversale, on peut s'inscrire à toutes. Donc, je propose que l'on reprenne une thématique qui intéressera les syndicats et pourquoi pas une thématique autour d'un cahier des charges social, cela se discute d'un point de vue urbanistique mais nous avons des propositions à faire. J'ai en mémoire le précédent Forum, la place des associations et des syndicats qui nous avait été vendue au départ a été totalement squeezée pour des raisons mercantiles. Nous souhaitons être présents avant le projet, pendant le projet parce que pour les emplois des 3500 salariés, et grâce à la novation d'un nouveau contrat de travail, il y aura des préoccupations et nous pensons que la Mairie de Paris ne doit pas oublier cet aspect social : des emplois se jouent, des enjeux sont énormes et les employés du forum sont dans des conditions de travail qui ne sont pas parmi les meilleures (cela doit interpeller monsieur MANGIN) et nous réclamons aussi qu'il y ait dans ce projet des espaces sociaux, une crèche, une garderie, un parc à vélos...

Nous voulons nous inscrire dans ce projet, nous voulons nous inscrire dans ce processus et nous essayerons de nous y inscrire. Il faut qu'il y ait une veille sociale qui doit interpeller les acteurs. Je comprends que les associations se battent pour leur « pré carré » (le pré carré c'est un bel environnement ce n'est pas le même que dans le 93, je vous assure) et qu'on informe les habitants du quartier mais il faut également informer les salariés et qu'ils puissent venir à des réunions sur leur temps de travail.

Applaudissements

J.-P. Caffet – Avant de passer la parole à madame, monsieur, nous essayons de traiter les problèmes, les suggestions les unes après les autres sinon on risque de les oublier lorsque l'on fait la synthèse. Je voulais vous dire que je partage complètement votre préoccupation, que c'était peut être une des faiblesses ou un des manques du travail qui a été fait et du contenu de la présentation qui vous a été donnée, et je m'inscris complètement dans la démarche que vous indiquez et cela peut d'ailleurs dépasser me semble-t-il le cadre d'un groupe de travail. On a un débat entre nous avec des positions relativement tranchées me semble-t-il et où il y a d'une part la critique qui est faite « il n'y a que des associations de quartier, des riverains, ce sont eux qui vont décider du projet », et d'autre part, une version de la concertation où, finalement, il n'y a pratiquement plus de cadre formel et où, si vous voulez, tout le monde qui veut participer à la concertation peut y participer même ceux qui habitent à 50 km et qui passent aux Halles deux fois par an.

Très honnêtement je crois qu'il y a un juste milieu entre les thématiques d'une part et d'autre part les populations qu'il faut consulter et cela peut prendre différentes formes. Il n'y a pas que les réunions publiques ; nous pouvons très bien concevoir et réfléchir ensemble à l'organisation d'une consultation des salariés du Forum des Halles, y compris si monsieur Sancho de Coulhac acquiesce. Les salariés de la RATP par exemple. Mais avoir véritablement le point de vue non seulement des utilisateurs, de ceux qui vivent, mais de ceux aussi qui y travaillent ou y passent. Cela demande un peu d'imagination, c'est vrai qu'à Paris Rive Gauche, ce n'est pas vraiment comme cela que ça se

passé, même si on a fait venir en fait dans le comité de concertation les grandes entreprises qui y siègent et il y a d'ailleurs la Grande bibliothèque François Mitterrand. Là, compte tenu de la spécificité du site et du nœud ferroviaire, il va falloir être inventif.

Ce soir, ce que nous présentons, c'est un cadre un peu formel qui peut sembler un petit peu classique, qui ressemble aux cadres qui définissent Paris Rive Gauche. Sachez que je ne suis absolument pas opposé, bien au contraire, à ce que dans les modalités de concertation des Halles encore une fois, compte tenu des caractéristiques de ce périmètre, on soit inventif. Mais de grâce, ne tombons pas dans l'extension d'une concertation à la fois dans ses champs et dans les publics qui seront consultés, qui serait me semble-t-il, une caricature de consultation parce que cela tomberait dans la caricature de la démocratie directe.

[...]

Soyons inventifs. Je n'ai pas le monopole de l'exhaustivité sur les publics qu'il faut consulter et sur les formes de consultation ; il va falloir que l'on trouve cela ensemble.

J.-F. Legaret – Moi aussi je réagis, car j'ai eu le document en même temps que vous et je crois que ce n'est pas l'un ou l'autre. Nous avons eu sur les Halles une consultation directe qui a été historique par son ampleur et de toutes façons on aura besoin régulièrement de se retrouver avec le plus grand nombre. Il faut trouver un ajustement entre l'infiniment grand et l'infiniment petit à l'échelle de cette concertation. Sur ce qui est proposé, on peut discuter pendant des heures et des semaines des modalités de la consultation, moi personnellement je vous laisserai discuter car cela ne me passionne pas et je comprends les réactions de Françoise THOMAS car il faut se mettre d'accord sur un texte, aucun texte n'est parfait et ce texte il peut évoluer. La proposition sur les salariés est bonne et si, en cours d'examen, d'autres propositions apparaissent, pourquoi ne pas créer un groupe thématique supplémentaire si l'on est d'accord pour le faire. La question finalement cruciale dans le texte qui est soumis, c'est la nécessité d'avoir un bureau qui est un peu l'organe opérationnel, c'est vrai que c'est réducteur. Il faut des gens qui s'investissent beaucoup et qui ne donnent pas le sentiment aux autres de s'être fait instrumentaliser car tout est là finalement et c'est un bureau qui dans le fond se dépolitise puisque dans le comité vous avez l'adjoint et le maire du 1^{er} arrondissement. Dans le bureau il n'y a plus de LE GARREC ni de LEGARET, il n'y a plus que le garant. C'est une amélioration sémantique. Je ne vais pas me battre là-dessus car si le bureau fonctionne et s'il est capable de nous faire rapport, à nous qui sommes le peuple des Halles qui se rassemblera autant de fois qu'il le faudra, et qu'on nous dise voilà le bureau a fait la synthèse d'un certain nombre de propositions et suggestions et maintenant vous allez arbitrer, moi je suis d'accord avec cette modalité là.

Ce n'est pas l'un ou l'autre, il y a des strates qui vont continuer à fonctionner en continu, le bureau va être là pour faire le travail de cheville ouvrière et l'on se réunira – et moi je tiens à être là autant de fois que cela sera nécessaire – pour faire les choix d'arbitrage et les ajustements. Est-ce que je traduis bien l'état d'esprit ? Si c'est la règle du jeu qui m'est proposée, je donne mon assentiment sur le principe et nous n'allons pas chipoter pendant des heures pour savoir si nous devons mettre une virgule plus à droite ou plus à gauche ou non dans le texte. Si c'est vraiment la volonté de la Mairie et des élus en général, si ces modalités seront approuvées par vous, on conclut, on dit OK tout en sachant que cette règle du jeu est admise pour l'instant et s'il faut la revoir, nous remettrons autour d'une table.

J.-P. Caffet – simplement, pour qu'une concertation fonctionne il faut qu'on ait des organes de concertation, car si nous n'en avons pas de lieu où on confronte les points de vue, mais honnêtement, sur du projet concert, comme disait madame... Moi ce que je veux faire maintenant, c'est passer au concret et me poser la question des jardins, des voiries souterraines, des trémies et pas de faire un conclave sur quelle est la meilleure méthode de concertation, si c'est à la hambourgeoise ou la danoise. On pourra épiloguer pendant des heures là-dessus pour savoir si nous devons modifier à la virgule près l'article 6 de la charte de la concertation de 1996, dans un an on sera encore là et le jardin sera en plan.

Michèle Colin, Chercheur CNRS à l'institut Français d'Urbanisme – Je vais juste continuer sur ce que vous venez de dire. Il n'y a pas de modèle aujourd'hui mais il faut être dans l'innovation comme tout le monde en Europe, et Hambourg n'est pas un modèle en soi, ni Barcelone, ni le Danemark. Par contre, ils ont représenté des mobilisations citoyennes qui sont intéressantes en tant que telles, et c'est ce qui m'intéresse dans ces processus, pas de reprendre telles modalités. Sur Paris, il faut innover aussi sur ce projet et ce n'est pas la ZAC Rive Gauche qui peut faire un modèle non plus car ce ne sont pas les mêmes sites, les mêmes acteurs, les mêmes enjeux. Il y a un enjeu métropolitain sur les Halles qui n'est pas du tout le même que sur la ZAC PRG. Tous les urbanistes et architectes écrivent aujourd'hui que les projets aujourd'hui sont dans l'innovation... On est d'accord là-dessus. Le problème de votre texte qui était déjà le problème d'il y a six mois, c'est qu'il est trop cadré, dans un sens que je trouve restrictif. C'est-à-dire il est limité dans une conception de la démocratie et de la concertation « informative ». Le mot information apparaît souvent dans votre texte et c'est le problème : « On va faire un site internet pour informer... » Et précisément, je pense qu'aujourd'hui faire de la politique – tout le monde ici est intéressé par ça – c'est essayer de voir comment on peut mobiliser les gens, parce qu'il y a un problème aujourd'hui avec la politique : on en est responsable. Lorsqu'on discute avec les gens, les groupes de travail, ils n'en sont pas satisfaits : c'est trop technique et trop cloisonné. Il y a un manque de transversalité considérable. Mais il faut se mettre autour d'une table et réfléchir là-dessus. Une proposition a été faite, le social ne se limite pas effectivement aux populations fragiles, Monsieur vient de le dire.

Vous proposez de faire des réunions publiques, je pense qu'il faut les faire vite, il faut faire vite du débat, il faut profiter de cette opportunité pour mobiliser les parisiens sur ce qu'ils ont envie de faire de la ville, une mobilisation métropolitaine et faire du débat. C'est ça qui compte je pense mais bien sûr qu'il faut mettre des conseils, des groupes... Il faut organiser la chose, mais la façon dont vous formulez la chose sur les débats, débats publics, c'est restrictif. Je pense qu'on a une opportunité de parler des Halles car c'est le cœur de la métropole, de ce qu'on veut en faire. On est bloqué par les institutions qui se battent les unes les autres (Paris intra-muros, la petite couronne, la Région) pour savoir ce que l'on va faire de cette métropole. Nous avons des pratiques métropolitaines des gens, il faut essayer de les mettre en valeur de les faire se mobiliser pour apporter des choses au débat et des choses contradictoires bien sûr – ce n'est pas consensuel tout ça – mais je pense que nous devons missionner le garant pour commencer à faire du débat. Nous ne sommes pas habitués en France à ces processus de débat et de participation et Paris pourrait s'illustrer pour être en pointe dans l'innovation. C'est pour ça que l'on va à Barcelone... mais ce n'est pas un modèle en soi.

Applaudissements

P. Grenet – Monsieur Caffet, vous faites appel à l'innovation c'est très bien. Nous voyons dans les modifications du texte que l'on vient de découvrir que la charte de 96 avait été citée. Je sais que cela fatigue certains ces textes un peu génériques, mais au moins dans la charte de 96, il y a une référence aux publics de manière plus générale que les associations de riverains. Nous sommes un certain nombre à essayer de mobiliser, ce n'est pas facile, d'autres participants que les riverains qui ne sont pas les seuls à circuler aux Halles.

La Mairie a peut être essayé de faire venir des gens de banlieue, ils ont d'autres préoccupations, ils n'ont pas le temps de venir à des réunions, surtout à 17h30. On vous a fait des propositions, l'Observatoire de la démocratie locale installé par la Mairie de Paris a fait un rapport très précis qui a montré qu'il y avait vraiment deux positions des associations, une position qui avait été largement reprise par la Mairie, qui institutionnalisait beaucoup le rapport entre la Mairie et le citoyen via des associations et en particulier des associations de riverains, avec des gens qui pratiquaient dans des instances le management de démocratie locale et qui passaient beaucoup de temps et qui pouvaient monopoliser le dialogue entre la Mairie et le public. Mais il y a repéré, bien clairement, un autre mode de concertation avec une proposition très concrète de groupes de travail qui ne soient pas des groupes de travail avec des associations mais des groupes de travail qui représentent le public. Cela s'est fait dans d'autres projets d'urbanisme, c'est aussi un garant que tous les publics concernés soient consultés et qu'il y ait un véritable travail qui soit un travail sociologique avec des gens qui soient représentatifs des différentes populations ; et c'est ce que vous semblez souhaiter entre la démocratie directe avec des assemblées générales d'où il est difficile de ressortir même si les débats publics sont essentiels, et des assemblées d'associations qui ont tendance à avoir un dialogue privatif. Comme au mois de juillet, vous deviez faire une réunion avec ce comité vous vous êtes retrouvé avec une association emblématique et donc vous faites un dialogue privé avec certains qui sont très présents sur les Halles.

J.-P. Caffet – Je vous coupe : vous m'accusez de mener un dialogue privé avec une association particulière ? Je ne peux pas entendre cela : tout le monde est témoin ici, quand on demande un rendez-vous, soit une association, soit un conseil de quartier, ce rendez-vous est pris.

Quand une association me demande un rendez-vous, je la reçois. Et ce n'est pas parce que d'autres associations ne me demandent pas d'autres rendez-vous et écrivent au Maire en disant que je ne suis pas un républicain – parce que j'ai lu ça... Je m'arrête là. Ne dites pas que j'ai un dialogue privilégié ou privatif. Si votre association me demande un rendez-vous, elle l'aura demain.

P. Grenet – J'en prends bonne note. Ce que je souhaiterais, c'est que vous argumentiez les raisons pour lesquelles vous reprenez dans votre proposition, la proposition d'une des tendances représentées parmi les associations qui demandent un bureau très institutionnel avec un ou deux représentants d'associations, en pensant que cela sera évidemment eux qui seront le plus représentatifs, et que vous ne mentionnez même pas ce qui se pratique dans beaucoup de projets d'urbanisme – et qui est justement ce que vous cherchez – de l'innovation et ce qui est intermédiaire entre la démocratie directe et des associations. C'est ce que l'on cherche à défendre : que tous les publics soient concernés et pas seulement les riverains. Vous avez pu citer que certains demanderaient un hypermarché, vous savez très bien que les riverains ont peut être besoin de commerces de proximité, ils veulent peut être des boulangeries en plus du jardin, mais il y a d'autres publics qui n'ont pas besoins de commerces de proximité et qui veulent des

équipements publics à proximité du métro qui est le cœur de Paris et qui permet d'accéder très rapidement pour avoir des espaces publics de débats de relations. Il y a un véritable débat et vous ne pouvez pas rester en tête à tête avec des associations de riverains, on va s'épuiser, on essaye, on participe à plein de réunions du forum social pour essayer d'impliquer d'autres publics, ce n'est pas simple, vous avez les moyens de faire des enquêtes avec des groupes, on vous a fait des propositions, l'observatoire a noté qu'il y avait des différends, vous pouvez au moins nous argumenter pourquoi vous vous en tenez à une proposition d'une des associations.

Applaudissements

Y. Contassot – Je crois qu'il y a deux écueils qu'il faut éviter. Le 1^{er} c'est que la concertation soit une guerre d'influence pour savoir quelles seraient la ou les associations qui gagneront sur les autres parce que l'on est sûr de savoir qui perd : c'est l'avenir des Halles. Le 2^{ème} écueil est de penser que tout le monde, individuellement, est concerné par tout au même titre. Moi je pense que, et je vais souvent dans le jardin des Halles, j'y ai encore passé pas mal de temps aujourd'hui, il y a différents usages, différents publics, et tout le monde n'a pas le même point de vue parce que tout le monde n'utilise pas le lieu de la même manière. Et de penser que tout le monde – oui Monsieur, vous dites « on est d'accord », mais vous dites le contraire à l'instant – je pense que de ce point de vue, notre responsabilité d'élu, c'est d'entendre le point de vue de chacun, de son point de vue, et de faire les arbitrages. Mais j'entends aussi des choses qui consisteraient à recommencer toute la définition du cahier des charges, comme si la Mairie de Paris n'avait pas fait des arbitrages. Des choix ont été faits et celui qui a été fait par l'exécutif et par la majorité, d'un type d'aménagement du Forum, c'est un choix d'urbanisme et ce n'est pas un choix architectural.

Il y a eu effectivement confusion et plus que confusion sur cette question là mais c'est un parti pris d'aménagement sur des fonctionnalités et sur un certain nombre d'éléments structurants. Je n'imagine pas que la concertation – mais peut être que je me trompe, Jean Pierre, tu me diras le contraire – consiste à recommencer comme si tout ça n'existait pas et que l'on se repose la question de la centralité des Halles ou de la non centralité des Halles, etc. Tout ça a fait l'objet de débats et d'arbitrages. Après, que dans le contenu il y ait effectivement encore des choix à faire, mais ils ne sont pas de même nature, de même ampleur ni de même niveau de structuration de l'avenir des Halles que ceux qui ont déjà été faits. Je crois qu'il ne faut pas se tromper de débat. On a fait un vote il y a quarante-huit heures sur trois délibérations précises, dont une qui vise à l'aménagement du jardin dans un cadre déjà structuré dans sa superficie, dans ses fonctionnalités. Il n'est pas question de revenir sur ce choix là. Que pour le programme lui même, à l'intérieur de ces choix contraints pour vous comme pour nous, il y ait débat, c'est normal, mais on ne va pas recommencer sur le jardin comme si ces choix là n'avaient pas été faits. Attention, sinon il y aura frustration sur la concertation si nous n'acceptons pas collectivement le cadre dans lequel cette concertation doit se faire. Et moi je préfère le dire clairement, car on peut être en désaccord, et je serai en désaccord, je le sais avec tel ou tel sur tel ou tel aspect et ce ne seront pas toujours les mêmes, mais comme je n'ai pas beaucoup d'a priori, contrairement à beaucoup d'autres, je suis à l'aise. Il y en a qui ont plein d'a priori, ils me le disent, ils viennent me voir pour me le dire, en plus. Donc je suis très à l'aise pour le dire. Je dis les choses très clairement et je les dis de la même manière dans mon bureau et publiquement. Il y aura des désaccords et des points d'accord mais en même temps il faut que nous soyons d'accord, là pour le coup, sur le cadre dans lequel on travaille et l'objet de la concertation. Il me semble qu'il faut que l'on soit très précis entre nous des deux côtés, sinon c'est sûr, les gens diront « on s'est fait gruger parce qu'on ne nous a pas écoutés ». Si

on parle d'autre chose que de l'objet de la concertation, on est sûr de ne pas être entendu à un moment ou un autre.

Applaudissements

J.-P. Caffet – Qui veut prendre la parole ?

Fabrice Piault, association « TAM TAM » – Je voulais faire deux remarques ; la 1^{ère} c'est qu'on ne peut pas à la fois critiquer ce qui est mis en place en expliquant que c'est surtout de l'information et en même temps refuser qu'il y ait un minimum de structures institutionnelles de cette concertation. Cela me paraît un point extrêmement important, je crois que l'important c'est que les structures de concertation puissent évoluer et bouger, mais s'il n'y a pas un minimum de structure c'est là que précisément, en fait, il n'y a aucun contrôle sur la façon dont peut se développer le processus et c'est ça le grand risque de ce genre de processus. Quand je vois ce qui s'est passé à Paris Rive Gauche, je pense que le comité de concertation n'a rien d'idéal. Il y a eu des périodes où il a été peu productif mais une chose est certaine, la structure existait pour permettre le contact et le dialogue pour que chacun juge si cela avançait ou pas. Le fait qu'il y ait un garant, une personnalité extérieure qui porte un jugement là-dessus, c'est également un point important, ce minimum là est indispensable. Si l'on ne fait pas cela on aboutit au défaut de la 1^{ère} partie du processus, à savoir que cela marche par à-coup, on fait des grands trucs mais sans suivi derrière, *etc.* Et la nouveauté dans le dispositif qui est mis en place c'est qu'il y ait un cadre de travail en commun. Est-ce que le travail va fonctionner ou pas, cela va dépendre des différents acteurs : de la Ville qui va faire avancer ou non, des associations qui le feront ou pas, des différents partenaires institutionnels, des conseils de quartier, de tous ceux qui participeront ou pas. Cela me semble le 1^{er} point qui est tout à fait essentiel.

Je trouve aussi que le texte là, en fait, va sur certains points plus loin sur les structures que pour Paris Rive Gauche et notamment sur ce qui est le rapport aux associations et celui au public. Sur le rapport au public, à Paris Rive Gauche, on est dans une structure très faible et je trouve que ce bilan là semble avoir été tiré. Il y a anticipation de cette question que l'on a du mal à traiter à Paris Rive Gauche car la structure est plus ancienne et qu'il faut dire aussi que la structure des conseils de quartier est différente dans le 13^{ème} car tout le monde y participe, donc il y a des problèmes d'articulation entre les conseils de quartier et le processus de concertation et là, de ce point de vue, il me semble qu'il y a des ouvertures. Ce qui est le plus important c'est que la structure – assez légère finalement telle qu'elle est proposée avec le comité de concertation, le bureau, le garant – permet les évolutions et c'est ce qui est important et cela a été évoqué avec les salariés... Rien n'empêche de créer de nouveaux groupes de travail ou de modifier la structure...

La deuxième remarque que je voulais faire est à propos du terme de public. Le public c'est quoi ? Je crois qu'il y a une dimension importante qui est la question de la motivation à la participation d'un processus de concertation. C'est un point important, il n'est pas suffisant. Il est important qu'à tout moment les gens puissent être sollicités pour participer, mais on ne peut pas forcer les gens et les faire venir à la baïonnette dans des réunions. Ici nous sommes tous des membres d'associations, de syndicats, *etc.* Il y a un moment où le public c'est un alibi pour ne rien faire, où le public c'est tout le monde et c'est personne. Il faut le dire carrément, moi je considère que quelqu'un qui s'implique dans une association ou qui en crée une c'est déjà un premier pas, c'est une démarche citoyenne. Quelqu'un qui vient à une réunion publique, c'est aussi quelque chose. Ce

qui faut et qui est important, et là vous avez raison, c'est qu'il ne faut pas s'enfermer dans une structure où il n'y aurait que les gens qui ont préalablement manifesté leur intérêt à toutes les étapes du processus. Il faut prévoir de prendre des initiatives qui permettent que de nouvelles personnes s'intéressent au dossier, s'y impliquent etc. De permettre qu'elles puissent s'y impliquer – on ne pourra pas les forcer – cela veut dire évidemment que cela peut générer des évolutions dans le processus : à Paris Rive Gauche il y a des associations qui sont parties, des associations qui se sont créées, qui sont rentrées, il y a un va et vient. L'important c'est que ce va et vient soit possible ; là il me semble que le système de réunions publiques proposées... Je pense que là la ville se donne les moyens que ce processus soit vivant et se régénère, car sinon il y a des risques de stérilisation. Moi je trouve le texte excellent, je le pense et le dis.

Applaudissements

Michel Hanser, Conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois – Ma question serait une question d'exégèse pour ce texte que je trouve plutôt bon. En croisant les points n° 4-1^{ère} partie et n° 3-2^{ème} partie, « moyens financiers et garant », j'ai cru comprendre, Madame, qu'au fond vous nous posiez la question et nous invitiez à se poser la question de quels sont les moyens financiers mis au service de ce garant, j'estime que si vous voulez choisir un monsieur retraité présent à mi-temps c'est un choix qui, à mon sens, n'est pas le meilleur : l'équipe de la Mairie de Paris me semble un peu jeune et dynamique et si on choisit quelqu'un qui risque même de ne pas voir la fin des travaux c'est un peu triste. Je ne suis pas très optimiste pour la rapidité, mais je suis d'accord avec ce que disait Monsieur préalablement, la concertation est un facteur de lenteur bien entendu car on met plus de gens. La question c'est quels moyens voulez vous y mettre car l'expérience des services hospitaliers me fait dire que de la personnalité du chef de service dépend finalement beaucoup de choses. Je pense que ce garant peut impulser des choses qui seront différentes selon qu'on le choisit à 85 ans ou avec une compétence jeune. Quels moyens voulez vous y mettre est ce que vous nous faisiez un appel du pied à nous proposer d'y mettre un petit budget ?

J.-P. Caffet – N'étant pas dans l'exégèse de texte, je passe la parole à Catherine Barbé pour répondre précisément à cette question.

C. Barbé – En ce qui concerne le garant, on verra bien, mais l'idée qui nous avait guidés c'est que justement on ait quelqu'un qui ait suffisamment d'expérience et de maturité pour prendre de la distance par rapport au projet et éviter de s'impliquer personnellement et d'être un peu le juge de paix et le modérateur – je trouve que le terme convient assez bien – de l'organisation de notre débat ; il me semble que ces qualités s'acquièrent plutôt avec l'âge. Encore une fois le garant n'est pas le maître d'ouvrage. La maîtrise d'ouvrage ce sont les élus et la direction de l'urbanisme, par délégation en quelque sorte, et le cas échéant l'aménageur lorsque nous en aurons un, le garant n'est pas non plus le maître d'œuvre – le maître d'œuvre n'est pas trop vieux encore, – donc ce dynamisme doit exister dans la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, je crois que ce qu'on attend du garant c'est un peu autre chose, c'est de l'arbitrage, de l'écoute, de la disponibilité, du recul et cela me semble important. Quant aux moyens à mettre en œuvre, on est ouvert car nous devons voir déjà quels sont les besoins qui émergent, ce qui est clair c'est que ce garant, on ne lui demandera pas de faire le travail gratuitement, il faudrait le rémunérer, je pense que c'est

important, c'est aussi une condition de son engagement, c'est un travail qu'on lui demande ; quant aux autres moyens, moyens matériels *etc.* on organisera tout cela en conséquence.

Raoul Pastrama, Atelier Local d'Urbanisme du 3^e arrondissement – par rapport au texte qui nous a été présenté, je trouve qu'effectivement on peut faire un certain nombre d'observations et je crois qu'il y a quand même une certaine lourdeur dans l'instance « bureau ». Il me semble que si l'objectif du bureau est d'assurer la permanence de la concertation et d'organiser le suivi de son déroulement, il me semble qu'il peut être allégé avantageusement, c'est-à-dire que les principaux partenaires institutionnels économiques seraient des consultants de ce groupe, que l'aménageur lorsqu'il sera désigné sera aussi un consultant de ce groupe comme est consultant du groupe le maître d'œuvre – monsieur Mangin ici présent – quand le bureau aura besoin de lui. Donc réduire ce bureau à un maximum de huit personnes pour qu'il ne soit pas une caricature à petite échelle d'une émanation directe du collectif par exemple et gagnerait probablement en efficacité, en agilité et en dynamique. D'autre part, tout à fait d'accord avec madame Colin sur le fait qu'il n'y a pas de modèle. Il n'y a absolument pas de modèle. Pratiquant la concertation dans des opérations d'urbanisme, d'architecture, depuis les années 1970. Je peux vous assurer que chaque fois la méthode est définie en fonction de l'objectif de cette concertation, je dirais même que, par exemple, les groupes de travail qui sont proposés fonctionneront probablement de façon différente selon qu'il s'agit d'un jardin, alors cela peut être un atelier, ou de voirie, cela peut être une balade, ou des espaces souterrains, ce sont des observations passives du mouvement. On peut inventer. Je crois qu'il faut inventer. Il faut se rappeler que l'on est en train de travailler sur le nombril d'une opération à vocation métropolitaine, et donc on ne peut pas louper ce coup. Inévitablement si on passe du temps pour définir cette concertation, ce n'est pas pour pinailler pour aller vers les détails et dans l'étymologie des mots, je pense que c'est fondamentalement pour définir un moyen adapté aux objectifs que l'on s'est posés. Et comme on le sait bien, les produits à fabriquer définissent très souvent les processus de production : donc soyons rigoureux dans cette méthode de travail. Merci.

G. Beauvais – 1^{er} point, je ne me positionnerai pas sur le texte car véritablement je ne peux pas et je veux prendre avis des membres de mon association.

D'abord, Je suis très heureux de voir la CGT ici, cela me fait très plaisir que vous les ayez invités.

2^{ème} point, j'ai envie de reprendre les mots que nous avait dits Bertrand DELANOE quand il avait démarré le projet : c'est un projet local qui concerne l'ensemble de Paris et l'ensemble de la Région.

3^{ème} point, je tiens à rappeler une chose : ceux qui prennent la parole et qui sont ici ce sont des gens qui ont le privilège d'avoir du temps et de l'énergie à y consacrer, ce qui ne veut pas dire qu'il y a des gens qui n'ont pas envie de pouvoir apporter leur parole mais qui n'en ont pas le temps car ils sont pris par leurs occupations ou d'autres choses et ils ont d'autres priorités, même s'ils se sentent concernés. Donc je ne veux pas reprendre le propos de monsieur de « Rive Gauche » qui dit que ceux qui travaillent ont droit à la parole, je pense que ceux qui ont le droit à la parole ce sont tous les gens qui sont concernés, pas seulement les associatifs, les usagers, les travailleurs, les utilisateurs du métro, même si ce n'est que pour traverser les Halles. Comment on les accueille, les étrangers ? C'est clair que l'on ne peut pas prendre en compte tout ça, on ne peut pas demander à des allemands comment ils verraient Paris, mais ce serait intéressant de poser la question. Je pense

qu'ici dans votre charte – non je ne dis rien sur ce que je pense de cette charte, – je pense que votre travail Monsieur CAFFET c'est de dire qu'on est là pour faire un projet magnifique – oui on va faire un projet magnifique – mais pour faire ce projet magnifique il faut prendre en compte toutes les demandes de chacun et à ce moment là vous trancherez comme disait monsieur Contassot, il a raison monsieur Contassot, ce n'est pas à nous, c'est à vous de trancher, on vous a élu pour ça. Par contre, ce qu'on vous demande – c'est pour ça qu'on est là – c'est de prendre l'avis de tout le monde, pas de cinq mille privilégiés ou de cinquante personnes qui ont du temps à consacrer avec vous. Voilà ce que j'avais envie de vous dire.

Sur le projet même, c'est impossible de faire une analyse et de comprendre comment cela fonctionnera. Parce que nous on aime bien réfléchir et prendre le temps et on pense que la précipitation dans un projet comme celui là est une fausse démarche. On dit toujours c'est urgent. Vous voulez acheter une boutique : il faudrait l'acheter tout de suite. Prenons le temps, bon sang on travail pour un siècle – c'est un projet qui va durer un siècle j'espère, deux siècles – Monsieur Mangin vous l'avez prévu pour deux siècles, il ne va pas s'effondrer tout de suite ? On va pas recommencer ce qu'a fait UNIBAIL au bout de 35 ans où on a été obligé de remettre la main à la poche parce qu'ils ont mal construit, on va bien construire cette fois ci.

P. Grenet – Je reprends la parole car je n'ai pas eu de réponse à ma question. J'avais demandé à ce que vous nous argumentiez pourquoi vous avez fait le choix d'une proposition et pas de l'autre et est-ce qu'on peut encore l'amender. Car dans le sens de la charte de 96 on veut faire appel au public et pas n'importe comment. Donc il est possible que la concertation Rive Gauche convienne très bien au représentant qui va participer aux délibérations du jury et qu'il y a des gens qui espèrent avoir la même situation aux Halles, mais nous pensons qu'il y a d'autres solutions et que ce n'est pas un appel au public très large. C'est organiser – comme cela se fait, c'est très concret – des groupes de travail avec des gens qui sont pris suivant des critères de panel tout à fait classiques et on fait travailler pendant une séance qui dure deux heures avec une information et cela permet de mobiliser progressivement des gens qui ne viendraient pas dans les associations. Cela permet d'avoir l'avis du public et pas sur n'importe quoi, sur le programme, le programme n'est pas encore complètement défini car avant-hier monsieur Boutault a précisé, j'ai cru comprendre, que 15 000 m² supplémentaires de commerces, il ne le souhaitait pas et ce qui nous intéresse entre autre c'est de savoir justement si les m² vont être utilisés à des équipements publics ou à des commerces. Donc il y a beaucoup de choses à décider et si elles sont déjà été décidées – que les 15 000 m² ont été déjà attribuées à UNIBAIL – on voudrait bien le savoir et qu'il y ait une réunion publique qui le confirme. On vous demande simplement de répondre et de savoir pourquoi vous faites le choix et pourquoi vous excluez le fait de faire appel à des groupes qui sont représentatifs du public et qui fonctionnent de manière très cohérente dans des programmes similaires.

J.-P. Caffet – Bien écoutez, je vais répondre. D'abord, je ne supporte pas les procès d'intention. Cette affaire des 15 000 m². Ne nous faisons pas de procès d'intention entre nous sinon la concertation se passera mal. Vous êtes d'accord au moins là dessus ?

Deuxièmement, je pensais que l'on avait progressé au cours de cette réunion. J'essaie de ne pas tirer les choses en arrière de manière systématique et je crois que l'on confond deux choses, trois choses même peut-être : les objectifs de la ville de paris qui ont été définis démocratiquement par

le conseil de Paris dans une délibération et ce sont ces objectifs que nous devons maintenant mettre en œuvre et nous ne partons pas de rien – comme l’a dit monsieur Contassot – nous ne sommes pas devant une page blanche, nous ne sommes pas sur un périmètre de vingt hectares vides et sur lequel, si vous voulez, on laisserait libre cours à l’imagination collective sous une forme ou sous une autre pour savoir ce qu’on veut faire de ce périmètre de vingt hectares vide. Les Halles c’est construit et occupé. Donc quand même, il y a un certain nombre de progrès qui ont été faits. C’est de cela qu’il faut discuter et moi je vous dis que j’ai le souci d’avancer sur cette opération. Moi les conclaves, si vous voulez, sur quelle est la meilleure forme de démocratie participative ça peut m’intéresser mais ça a quand même ses limites. Ce que je reconnais c’est qu’il n’y a pas de modèle comme l’a dit madame COLIN. Il n’y a pas de modèle idéal, il y a ceux que je connais et que je pratique, y compris d’ailleurs, je veux vous le rappeler, Monsieur, sous des formes parfois de démocratie directe ; c’est ce que j’ai essayé de faire dans l’élaboration du PLU où j’ai fait deux fois le tour des vingt arrondissements (soixante réunions). On a organisé une concertation qui essayait de mobiliser le maximum de public et y compris à des initiatives concrètes qui ont été prise par des associations, avec des Conseils de quartier et parfois avec des riverains, qu’on a appelés les « marches exploratoires » et où des gens sont allés faire des tours de leur quartier pour faire des propositions ; j’en ai recueilli 12 000-12 500 propositions concrètes et j’ai fait en sorte que la direction de l’urbanisme et l’APUR les analyses une par une en terme de faisabilité.

On a pratiqué notre forme de démocratie directe sur le PLU, on a interrogé tous les Parisiens et on a eu un taux de réponse extraordinairement important puisqu’il y a eu 120 000 réponses, à peu près, comme nous avons eu 120 000 avis qui étaient donnés lors de l’exposition sur les Halles qui a duré trois mois et qui a même été prolongée à la demande générale – pardon, 120 000 visiteurs et un petit peu moins il est vrai d’avis et de réactions à propos des maquettes qu’ils voyaient. La question qui nous est posée aujourd’hui, et très honnêtement je me félicite que le débat de la représentativité des uns et des autres soit derrière nous, en tout cas c’est ce que j’ai cru comprendre comme espèce de consensus qui se dégageait de cette réunion. Nous ne sommes pas dans une question de représentativité. La dernière fois au mois d’avril, on était dans cette question là : qui est représentatif ? Moi ce n’est pas la question que je me pose. Le problème que je me pose c’est de pratiquer une forme de concertation concrète qui puisse avancer et qui mobilise le maximum de gens, et là dessus nous n’avons pas des désaccords, mais simplement je suis intimement convaincu que pour que cette concertation avance sur des projets concrets encore une fois il faut lui donner un cadre formel. Je suis complètement ouvert, et écoutez, moi je pratique la concertation que je connais et je veux même revenir sur la question de la représentativité, je ne vois pas en quoi un panel tiré au sort dont, si j’ai bien compris, il y aurait des Parisiens voir même des Franciliens puisque nous sommes à l’échelle métropolitaine, je ne vois pas en quoi un tirage au sort d’un panel de citoyens franciliens serait plus représentatif que la salle qui est devant moi. Voilà !

J’ai un point de vue sur cette question de la représentativité et je vous la livre. On n’est pas d’accord, bon ben voilà mais il faut bien à un moment donné qu’on avance. En revanche, sur la consultation de différents publics moi je suis complètement ouvert mais si vous voulez et pour vous donner le fond de ma pensée je préfère consulter ceux qui travaillent sur le site, ceux qui s’emmerdent à traverser le pôle d’échange dans des conditions de sécurité qui ne sont pas assurées qu’un panel dont je ne sais même pas ce qu’il représentera.

Olivier Peray, association « Paris des Halles » – l'ordre du jour de la réunion d'aujourd'hui était d'arrêter les modalités de la concertation. Je suis d'accord avec cet objectif et je dois dire qu'on y tient tous vraisemblablement, on a tous envie de travailler, sauf que vous nous avez dit en préambule ce sera une réunion conclusive ; or, encore une fois je vous le dis, on a reçu votre texte ce matin, on n'a pas eu le temps de se retourner vers nos associations, c'est impossible, et donc aujourd'hui on ne pourra pas vous donner notre accord sur cette proposition. Que vous preniez maintenant la décision politique, et après tout pourquoi pas, de nous faire cette proposition et de nous dire voilà c'est comme ça que la ville conçoit la concertation et c'est comme ça qu'on vous l'impose, oui, dites-le-nous comme ça mais ne nous faites pas croire qu'il s'agit de concertation au sens propre. Je pense que vous aviez le temps de nous faire parvenir ce texte depuis bien longtemps. Sur l'intitulé internet de ce texte que j'ai reçu ce matin, il y a marqué 05/09/05 donc cela veut dire que ce texte a commencé à être élaboré le 5 septembre. Je ne comprends pas pourquoi il nous arrive ce matin, vous parliez de respect et de politesse, je trouve moi, excusez-moi, un manque de respect et de politesse de nous envoyer un texte dont on doit discuter le soir de nous l'envoyer le matin, c'est pourquoi aujourd'hui on n'a pas à donner notre assentiment sur ce texte mais on est d'accord pour que cela continue et on sera là de toutes façons. Comme monsieur MANGIN est là, il faut parler de choses sérieuses. Cela dit, tout à l'heure madame THOMAS a dit « choses simples, choses sérieuses », je trouve que ce projet, qui quand même brasse des centaines de millions d'euros, c'est pas rien, donc on a le droit de mettre en place un dispositif de concertation et d'en parler un petit peu. Maintenant monsieur MANGIN est là, et il n'a pas pris la parole et je trouve cela dommage. Dans la charte il est fait référence au Carreau des Halles mais, je suis désolé, je suis peut être totalement abruti, depuis le temps que l'on travail sur ce projet, je n'ai pas encore compris ce qu'était ce Carreau. Je m'explique : quel est son contenant et quel est son contenu ? Sur quoi va porter le concours d'architecture ? Est ce seulement sur le toit ou est-ce aussi sur ce qu'il y a en dessous ? Jusqu'au niveau 0 ? Jusqu'au niveau -3 ? Comment fait-on pour interpénétrer ces structures ? Comment un architecte qui travaille sur le haut peut aussi travailler en accord avec quelqu'un qui travail sur le bas ? Où va s'arrêter le concours d'architecture sur le Carreau ? Et cela je pense que Monsieur MANGIN doit le savoir donc est ce qu'il pourrait nous répondre ? Merci.

Applaudissements.

J.-P. Caffet – Ce texte vous est arrivé tard j'ai essayé d'expliquer pourquoi tout à l'heure. Parce que très honnêtement la situation que l'on vit à l'heure actuelle à Paris n'est pas facile et n'est pas simple et il y a beaucoup de gens qui sont mobilisés sur cette question, je peux vous le dire. Si vous voulez des excuses pour cet envoi tardif du texte, vous les avez. Maintenant, je vous dis, je suis tout à fait prêt, car on ne va pas décider de tout cela ce soir, sauf que le cadre que je précise c'est pour le moment le choix qui est retenu par la Ville. Si vous avez des suggestions nouvelles à faire – j'en ai reçu déjà et vous aurez remarqué qu'il y en a que je n'ai pas retenues, c'est de ma responsabilité – je suis tout à fait prêt, si vous le voulez, à donner jusqu'au 15 octobre de manière à ce que ce texte puisse être retouché. Mais ce qui m'intéresse fondamentalement ce sont les publics que nous voulons toucher.

David Mangin – Je ne souhaitais pas spécialement parler, parce que l'ordre du jour c'était d'arriver assez vite à se mettre d'accord sur les procédures de concertation pour rentrer dans le vif du sujet. Cela dit, le vif du sujet évidemment c'est ce qui m'intéresse et ce qui intéresse tout le monde mais

je vais quand même rappeler que les processus sont relativement longs pour avoir passé un premier marché. Pour être clair nous avons eu un 1^{er} marché de maîtrise d'œuvre urbaine, sur lequel nous travaillons depuis quelques mois, qui nous a permis de faire un certain nombre de scénarios sur les problèmes de trémies, sur un certain nombre de sujets comme cela très complexes, y compris on en découvre tous les jours sur tout le système souterrain, car il nous semble que c'est la chose qu'il faut faire avancer le plus vite car cela a des conséquences sur le jardin, c'est-à-dire sur ce que l'on pourra avoir comme surface disponible sur le jardin et pour cela il faut avoir des autorisations multiples de la préfecture, des commissions « tunnel », etc. Principalement, on a travaillé là-dessus cela fera partie des choses que l'on pourra présenter en novembre : les scénarios possibles, tout en sachant que nous n'avons pas encore les réponses, d'autant plus que nous ne pourrions avoir les réponses que lorsque nous fournirons à la préfecture des propositions beaucoup plus avancées puisque les pompiers comme la police – c'est vrai aussi pour un bâtiment – ne répondent que sur des propositions précises car ils ne sont pas là pour donner un avis sur la procédure.

[...]

Ce qui veut dire que pour la réunion prévue de concertation on pourra avancer, j'espère que l'on pourra montrer un certain nombre de scénarios et questions qui se posent.

Pour dire le cadre général dans lequel on est contractuellement et du point de vue de l'avancée des travaux, c'est à dire des études, mais pour moi ce sont déjà des travaux.

Sur la question du carreau, l'hypothèse de travail qui est retenue c'est de mettre au concours le Carreau au niveau 0 comme vous l'avez dit, c'est-à-dire sur un cahier des charges et c'est pour cela que comme l'ont dit messieurs Contassot et Caffet on ne part pas de rien. Le cahier des charges, il va partir – avec des ajustements possibles dans un certain nombre de cas – de ce qui fait l'intérêt de ce Carreau à la fois pour une meilleure visibilité de l'accès du pôle de transport, une meilleure accessibilité à un certain nombre de services. Mais pour cela nous avons besoin d'avoir une étude complémentaire : nous ne pourrions pas lancer ce concours d'architecture sérieusement auprès de concurrents si le système de structure et le système de « liaisons verticales » (connexions depuis les niveaux -5 et -4, c'est à dire le pôle de transport, jusqu'au niveau RdC) ne sont pas acceptés par l'ensemble des partenaires. Car comme chacun sait la question des flux est très importante aux Halles, il y a des synergies de flux on ne peut pas privilégier tous les flux pour un ni pour un autre, il peut y avoir des mixtes avec plusieurs scénarios possibles sur lesquels on va travailler, mais cette étude sur les liaisons verticales elle va faire l'objet entre les différents partenaires d'une convention qui n'est pas encore tout à fait au point, qui va venir un peu plus tard. Malheureusement elle a mis un peu de temps à ce mettre en place, mais quand on l'aura, on aura les éléments. Le STIF, la RATP, UNIBAIL et la Ville seront d'accord sur les principes de base de la nouvelle distribution ou des nouvelles distributions multi-sites éventuellement sur l'ancien forum, à ce moment là on pourra organiser le concours avec un cahier des charges où les éléments de distribution et de structure seront stabilisés, sinon on va avoir des réponses qui n'auront ni queue ni tête par rapport à la relation dessus-dessous.

On ne va pas faire un concours de 5^{ème} façade uniquement, je pense cela n'intéressera pas. On pourrait faire un concours d'ingénierie ou d'artiste là-dessus, ce serait assez difficile à faire, le choix qui a été fait de faire un concours pour le Carreau cela rend la chose évidemment un peu plus difficile, il faudra trouver des solutions émergentes, il faudra faire des faisabilités à proposer pour voir ce que l'on pourra attendre du concours en fonction de ce cahier des charges, essayer de tester la chose pour pas que cela parte dans tous les sens et que l'on reste dans les épures qui ont été validées à l'issue du marché d'étude de définition.

J.-P. Caffet – Merci monsieur MANGIN. Madame COLIN ?

M. Colin – Pour aller dans le concret, comme vous le voulez, est-ce qu'on ne pourrait pas précisément sur ces histoires d'usager, de public et de salarié, de fréquentations multiples des Halles, faire un groupe de travail sur la population des Halles au sens général de la population métropolitaine ? Ce n'est pas facile de réfléchir dessus, il y a film qui a été fait qui le montre bien, il y a des pistes, c'est ce que vous avez dit en introduction. Il y a des usages multiples des Halles, essayer de travailler dessus dans un groupe, ce n'est pas facile car j'ai déjà essayé de contacter des gens de Saint-Denis, de la Plaine Saint-Denis et les élus eux-mêmes disent qu'ils ne s'y intéressent pas beaucoup, mais on peut essayer par d'autres méthodes. Il n'y a pas que le fil des élus, j'ai tiré le fil des élus mais on peut essayer de tirer d'autres fils pour identifier les besoins des populations qui vont sur les halles. Parce que sur le jardin, il est évident que si on voit les riverains et les gens de Saint-Denis, ce n'est pas le même usage des jardins et cela pose un vrai problème.

J.-P. Caffet – Moi je reprends votre idée car je la trouve excellente, rajouter un thème plus transversal sur les groupes de travail. Je suis d'accord avec vous, il n'y a pas que les riverains et les associations locales de quartier, il y a ce que je disais tout à l'heure les 800 000 usagers. Il faudra peut être utiliser les résultats des travaux de ce groupe de manière à essayer de cibler des publics que l'on doit interroger sur d'autres formes.

M. Colin – Peut importe panel ou pas. On peut innover aussi là dedans, je suis sociologue, les méthodes on les fait évoluer.

Isabelle Thomas-Le Doré, Association des Haudriettes – Je voulais simplement en matière de démocratie représentative vous demander comment sont désignés les représentants des associations car il n'y en a que trois et il est vrai que les associations sont beaucoup plus nombreuses et que l'ambiance n'est pas particulièrement sereine, je m'en suis bien rendue compte, donc est ce que vous avez déjà une idée dessus ?

J.-P. Caffet – Nous avons un expert dans la salle qui est Fabrice Piauxt qui pourrait peut être donner quelques pistes.

F. Piauxt – Étant donné l'ambiance entre vous c'est un cadeau. Il se trouve que je sais quand même deux choses : comment cela c'est passé chez nous et chez vous, ce n'est pas la même chose. Chez nous, il y avait une coordination entre les associations qui préexistait à la création du comité permanent de concertation et il y avait déjà une tradition de fonctionnement entre nous. Au moment où le comité de concertation s'est créé et au fur et à mesure qu'il a évolué, il y a d'autres associations qui sont entrées dans le comité de concertation, tout ça a évolué et la concertation a changé de nature. Je ne vous cacherai pas qu'aujourd'hui sur certains dossiers les divergences entre les associations de Paris Rive Gauche sont au moins aussi importantes qu'entre vous. Et pourtant cela ne nous empêche pas de nous réunir une fois par mois et d'avoir un certain nombre d'échanges

de deux natures : un premier type d'échange a trait au fonctionnement même de la concertation, donc aux rapports avec la Ville et de la façon de les organiser, et un deuxième type d'échange sur le fond, des discussions sur le fond sur lesquelles on ne se met pas forcément d'accord mais qui permettent en gros aux uns et aux autres de savoir ce qu'ils pensent et qui permettent parfois de se mettre d'accord sur une démarche commune et puis dans d'autres circonstances on est en désaccord peu importe, chacun dira ce qu'il pense dans le cadre des structures de la concertation.

La suggestion que je vous ferais personnellement c'est que vous fassiez une réunion entre vous, tous ensemble, et qu'il y ait discussion entre vous sur ce sujet là. Je sais que c'est difficile – entre nous d'ailleurs – et effectivement je pense que le garant peut jouer un rôle majeur pour faciliter les choses. Je voudrais quand même insister sur une chose, la question de la représentation au bureau : il ne s'agit pas de faire un vote avec une majorité et une minorité *etc.*, je crois que ce serait une catastrophe. Sur la question de la représentation du bureau ce qui est important, ce qui est prioritaire, c'est que les différentes sensibilités soient représentées, c'est le plus important parce que l'intérêt du bureau c'est au fond que les acteurs principaux, avec les différentes problématiques possibles, soient représentés et que cela permette au bureau de fixer un planning de travail, au moins d'en proposer un, de fixer des ordres du jour, *etc.* Si c'est pour avoir un bureau qui discute de certaines choses et dès la 1^{er} réunion vous avez un groupe d'associations qui hurle en disant qu'il n'est pas d'accord, ce n'est ni l'intérêt de la Ville ni l'intérêt des associations. L'intérêt de tous et des associations en particulier c'est qu'il y ait un consensus sur la représentation au bureau. Quitte à ce que d'ailleurs, je pense aussi, il peut y avoir une marge, peut être qu'on arrivera à se mettre d'accord, nous faisons partie des usagers des Halles, au moins sur une partie. S'il y a un problème parfois cela peut être tranché et je pense que le garant peut aider là-dessus.

La seule question que je me suis posée sur votre texte c'est : est ce que trois cela convient pour cela ? Il faut peut être partir sur les trois, et dans le cadre d'une réunion et en fonction des sensibilités identifiées il faudra peut être quatre, je n'en sais rien, mais à la limite il faut peut être laisser le garant faire les consultations nécessaires.

Malgré les divergences très importantes qu'il y a à l'intérieur de cette salle, pourquoi il ne serait pas possible de se mettre d'accord ? Chacun reconnaît que l'autre existe et qu'il représente quelque chose, j'espère, sinon ce n'est pas la peine de participer à la concertation.

Applaudissements

J.-P. Caffet – Je me suis posé la même question sur le nombre.

F. Thomas – Ce n'est pas pour mettre l'accent et pour appuyer sur le fait de la participation des associations, je crois quand même que parmi les gens qui sont là qui sont sous une forme ou une autre représentatifs d'un groupe de personne, vous le savez tous ici que lorsque l'on commence à travailler sur une période relativement longue, c'est bien souvent le découragement qui fait que nous avons des gens qui sont des « étoiles filantes », qui apparaissent... Et que c'est bien quand même sur les associations et les représentants de gens qui sont un peu plus structurés, un peu plus dans le temps désireux de s'investir, que l'on peut se reposer. Il est évident que si l'on doit gommer le mot « associations » car cela choque d'autres personnes ou même d'autres associations, cela n'a pas d'importance, mais dans tous les conseils de quartier que l'on peut avoir, on a des listes de trente et la participation c'est toujours les mêmes. Pour donner, à vous Madame, peut-être raison sur le fait que cela devrait être plus ouvert, vous savez, je voudrais vous voir à toutes les réunions

et j'ai bien peur que vous soyez la seule à venir vous battre pour que les gens qui ne sont pas représentés soient représentés. On ne peut pas forcer des gens, les gens qui utilisent le métro, la RATP, ils reviennent, ils savent s'ils veulent venir, ils peuvent venir, ils ont aussi les 35 h, ils ont le temps, ce n'est pas tous les jours qu'il y a des réunions. Arrêtons de dire que ce sont des privilégiés qui viennent mais des gens motivés et la motivation elle peut venir exceptionnellement de gens qui seront souvent présents et qui ne soient pas que des riverains qui n'ont jamais eu l'intention de faire un quartier que pour eux.

C'est quand même nous qui le voyons le matin et le soir dans les avantages et les inconvénients que nous acceptons et qui sommes le reflet des choses qui se passent. Que cela nous échappe et qu'on ne travaille pas dans le sens unique de celui que nous voulons ou qu'on nous prête, je le comprends mais nous sommes les 1^{er} témoins et pour une petite anecdote je suis depuis cinquante ans dans ce quartier et très honnêtement, Madame, même vous chercheuse au CRNS je ne suis pas sûre que vous ayez toujours cette vision que nous avons de ce quartier dans ce qu'il a de mal que nous acceptons et ce qu'il a de bien que nous avons la chance d'avoir.

Applaudissements.

M. X – vous êtes saisi d'une proposition qui semble vous agréer, c'est-à-dire faire un groupe de travail sur une méthode d'implication de la population. Est-ce qu'on ne peut pas tout de suite faire passer une liste pour savoir les gens qui seraient intéressés par ce projet ?

J.-P. Caffet – Ce n'est pas cela que j'ai compris des propos de madame COLIN. La proposition de madame COLIN portait sur un groupe de travail sur les différentes populations qui fréquentent les Halles, qui viennent aux Halles et pas simplement sur ceux qui vivent à côté.

Elisabeth Bourguinat, association « Accomplir » – je voudrais dire à quel point nous avons été heureux de voir ce texte – là je reprends ce qu'a dit l'expert qui est à côté de nous, Fabrice [Piault] qui a participé à la concertation Paris Rive gauche depuis des années – quand on est allé voir les gens du 13^{ème} pour leur demander conseil et pour s'inspirer de ce qui se passait chez eux, ils nous ont répondu. Ils ont été d'une grande aide et si, aujourd'hui, ils disent que le dispositif que l'on a est encore meilleur que ce qu'ils avaient c'est que l'on a atteint un résultat très satisfaisant.

Une petite question encore sur ce garant, il a été question de délai tout à l'heure, combien de temps cela va prendre – à supposer que l'on ait un candidat – pour qu'il puisse entrer en fonction ? Car il y a pas mal de choses qui semble dépendre de lui pour notamment qu'il nous aide, les associations, à choisir nos représentants. Et pour ce qui est des représentants des associations qui seront au bureau – je crois qu'il y a trois représentants associatifs et deux représentants de conseils de quartier – je pense que c'est très bien, car les conseils de quartier sont la possibilité pour les citoyens qui ne font pas partie d'associations de participer à la concertation donc c'est une reconnaissance de la participation des gens hors associations. Pour ce qui concerne les représentants associatifs, je pense que l'on a de la chance – je ne sais pas comment c'est à Paris Rive Gauche – mais ici les conflits, pour employer un mot grave qui me paraît inapproprié, sont relativement binaires. C'est à dire que, *grosso modo*, sur les trois représentants, s'il y avait quelqu'un qui émanait du collectif « Rénovation des Halles », quelqu'un du collectif « Paroles des Halles-FSL » et, pour qu'il y ait un peu de diversité, quelqu'un qui émanait d'ailleurs, je pense que

tout le monde pourrait être à peu près d'accord avec ça et que ça ne devrait pas être impossible à concevoir.

J.-P. Caffet – Merci est ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Pierre Chapot, Conseil de quartier des Halles – je suis probablement le seul dans cette salle à dire qu'il ne faudrait rien faire.

J.-F. Legaret – Cela a été dit, c'est un point de vue... Ce n'est pas mon point de vue et je crois que je me suis suffisamment exprimé sur ce thème pour ne pas avoir à me répéter, ce qui m'arrive parfois d'ailleurs... sur ce sujet. Je trouve que monsieur Pialt a assez bien répondu à une question piège, il a donné une assez bonne clé. Mais moi je voudrais en rajouter une : c'est de dire que ce bureau, il est nécessaire car on a besoin d'avoir une cheville ouvrière. Alors qu'il y ait de la bagarre pour en être membre et que l'on ne puisse pas donner satisfaction à tout le monde, il faudra passer par cette phase là, qu'il y en ait un ou deux de plus, mais pas plus de représentants d'associations qu'il y a de doigts sur une seule main, cela me semblerait à peu près raisonnable. J'ajoute un autre critère qui me paraît important, c'est de ne jamais donner le sentiment qu'il y a un phénomène de captation, c'est à dire que le bureau ne doit jamais s'approprier la connaissance et la réflexion au détriment des autres et sans communiquer. Je souhaite que ce bureau puisse démarrer le plus tôt possible mais je pense qu'il est indispensable que dans la règle du jeu – et je compte vraiment sur tous ceux qui seront dans le bureau car par définition je n'y serai pas et je l'accepte, – c'est qu'il y ait à l'issue de chaque réunion du bureau qu'il y ait une large information qui permette à chacun de réagir en temps réel. Vous avez discuté d'un problème, vous l'avez intégré, vous avez oublié quelque chose qui nous paraît essentiel et qu'à ce stade là il y ait un échange. Je précise car cela me paraît être un point très important dans la règle du jeu, je souhaite que l'on soit au moins bien d'accord sur ces modalités de travail qui, à ce moment-là, doivent pouvoir désamorcer les éventuels sentiments de frustration de ceux qui ne pourront pas être dans cette structure opérationnelle au quotidien. Ils ne sont pas exclus et ils ont la possibilité de réagir et de servir d'aiguillon, de contributeur en permanence. Je souhaite vraiment que l'on apporte cet élément là car il me paraît très important.

M. Colin – il y a une certaine naïveté, ou fausse naïveté, dans ce qui a été dit sur deux points. Tous les bureaux dans tous les dispositifs de concertation ou autres sont des instruments de captation. Tout ce que je connais, il y a toujours de la captation et c'est comme ça et on n'arrive pas à s'en dépêtrer. C'est pour cela qu'à ce moment il vaut mieux pas trois mais quatre ou cinq représentants pour contourner cela.

Le deuxième point, c'est la conflictualité, on ne résout pas les conflits d'intérêts, c'est normal, il y en a plein dans la société, le problème c'est comment les gérer. Pour l'instant tant qu'il n'y a pas d'objectif, qu'il n'y a pas de groupe constitué, on est dans des conflits bien identifiés. Quand il y aura des objectifs, les conflits seront sur les objectifs et il faudra définir des processus de travail commun, des choses communes et là les conflits d'intérêt vont changer et c'est cela qui va être intéressant. Ce n'est pas nécessaire, surtout pas, que les associations se rencontrent aujourd'hui sur rien du tout parce que tout le monde va s'entretuer et cela n'a pas d'intérêt. Mais la

conflictualité elle est au cœur de tous les processus, c'est normal, en ce moment on va la dépasser sur des objectifs concrets comme vous avez dit. Mais le bureau, quatre ou cinq personnes, c'est mieux que trois dans les processus de captation.

J.-P. Caffet – J'avais été interrogatif, je suis toujours interrogatif là-dessus et très franchement si le bureau est élargi à deux personnes supplémentaires, cela ne me dérange pas ? je ne suis pas sûr que ce soit cela qui résolve la conflictualité.

On essaye d'avoir un garant d'ici à la fin de l'année – on a quelques pistes – de manière à ce que, en même temps ou après la réunion de concertation que je prévois dans le courant du mois de novembre, on mette place le bureau. Ce qui vous laisse le temps de discuter entre vous.

Je vous propose que l'on conclue.

Contrairement à ce que j'ai dit tout à l'heure, cette réunion n'est pas totalement conclusive car vous pouvez me faire part de vos suggestions ou propositions jusqu'au 15 octobre pour pouvoir ré-amender et éventuellement enrichir le texte.

Je voulais dire et répéter mes paroles du début de séance : je suis très sensible – ce n'est pas un site comme les autres – à ce qu'a dit Yves Contassot dans son intervention, à la multiplicité des usages de ce site et de ce périmètre et de sa complexité et que donc, ce n'est pas la même chose qu'ailleurs. Ce n'est pas un petit périmètre d'aménagement comme ailleurs dans Paris. Ce que je retiens de ce que vous disiez, même si je suis en désaccord avec les modalités que vous proposez pour des questions de représentativité comme je l'ai indiqué, je suis très sensible à ce souci de pouvoir consulter, c'est vrai, au-delà des associations locales et des riverains. Je n'en avais peut être pas complètement conscience le 13 avril et là-dessus, je reconnais, y compris grâce à vos interventions et vos propositions, avoir fait du chemin.

La principale conclusion que j'en tire c'est que nous avons ce soir un cadre, mais qu'il va falloir être extrêmement inventif. Il va falloir trouver, par exemple, les modalités de consultation, d'interrogation des usagers du jardin, sous quelle forme ? C'est ça qu'il va falloir qu'on invente. Il va falloir que l'on trouve les modalités de consultation de ceux, par exemple, qui utilisent la voirie souterraine et les trémies. Comme quoi, vous le voyez, il y a du boulot et c'est à cela qu'il faut que l'on s'attelle. Comment cela se passera ? Est-ce qu'il faudra faire des questionnaires ? Mettre par exemple des urnes dans le jardin ? Je n'ai pas la réponse à tout cela ce soir. Est-ce qu'il faut élaborer un questionnaire, entre nous, pour interroger les gens qui traversent le jardin, qui l'utilisent ? Je n'en sais rien, je ne défini pas *a priori* mais ce que j'ai compris c'est qu'il va falloir qu'on invente ensemble.

Merci.